



POLITIQUE D'ACCÈS

La Coopérative des Horticulteurs de Québec

La Coopérative des Horticulteurs de Québec (CHQ) possède une expertise unique dans la gestion de marché public dans la région de Québec. C'est cet organisme qui a géré durant plus de 80 ans, l'ensemble des activités du Marché du Vieux-Port et des marchés de proximité qui l'ont précédé. Aujourd'hui gestionnaire du Grand Marché de Québec, elle est chapeautée par un conseil d'administration de 11 membres qui appuient l'équipe administrative en place.

Mission

Le Grand Marché offre à ses visiteurs un contact privilégié avec plus d'une centaine de producteurs, transformateurs et artisans de la région. Situé dans la plus grande place publique de Québec et accueillant dans ses lieux de nombreuses activités, il propose une expérience renouvelée au rythme des saisons et des arrivages.

Plus qu'une destination gourmande, il se positionne comme un endroit privilégié pour la relève et le démarrage d'entreprises agroalimentaires. Il aspire ainsi à devenir une véritable plaque tournante régionale et une référence au pays.

Objectif Pourquoi cette Politique

Définir et expliquer les types d'entreprises recherchées, dans un but de cohérence avec la mission de la Coopérative, et de clarté envers le consommateur.

Priorités

La Coopérative souhaite offrir à la clientèle du Grand Marché une diversité de produits et favoriser le contact entre producteurs et consommateurs.

Il priorise :

- les entreprises de proximité ;
- les entreprises innovantes (produits, valeurs, mission) ;
- la relève agricole ;
- la complémentarité de l'offre en comparaison avec celle déjà présente ;
- les entreprises qui ont des valeurs de développement durable et de protection de l'environnement.

Types d'exposants

Le marché accueille des producteurs, transformateurs et artisans, et limite la vente par une tiers personne. Il souhaite mettre en valeur le travail des entreprises d'ici.

Le Grand Marché de Québec est avant tout un marché agroalimentaire. Il priorise ainsi les entreprises qui œuvrent dans le domaine alimentaire (producteur ou transformateur). Il fait également place aux artisans par différents types de location selon la période de l'année.

1. Entreprises dans le domaine de l'alimentation

- Janvier à décembre, à l'intérieur comme à l'extérieur.

2. Entreprises du domaine de l'artisanat

- Mai à octobre, à l'extérieur dans l'Allée des artisans (façade sud).
- Novembre à avril, à l'intérieur.

Membre de la CHQ

La vocation première du Grand Marché de Québec est l'agroalimentaire. Les membres de la CHQ doivent être issus du milieu de l'horticulture ou de l'alimentation (producteur ou transformateur), et être dans la boucle du marché depuis 1 an au minimum. L'aspirant doit envoyer une lettre d'intention à rlaflamme@lmgq.ca, pour qu'elle la soumette au conseil d'administration. Les parts sociales sont de 1000 \$ (à vie).

Emplacements

1. Attribution des emplacements

Les emplacements sont attribués par la Coopérative en fonction des disponibilités pratiques. Aucun droit acquis sur les emplacements.

Les entreprises peuvent louer plus d'un emplacement pour une même durée.

2. Types d'emplacements

1.1 Kiosque (intérieur)

L'emplacement est constitué d'un plancher délimité par des toiles blanches à l'arrière et de chaque côté de l'emplacement. À l'avant, l'emplacement est délimité par une ligne de peinture au plancher qui ne doit pas être dépassée. Une prise de téléphone, une prise réseau et deux (2) branchements électriques 15A sont disponibles pour chaque emplacement. La dimension est d'environ 90 pieds

1.2 Pop-Up (intérieur)

Les emplacements sont de dimensions variables, et sont situés à travers les marchands permanents et saisonniers du Grand Marché. Les branchements électriques sont

limités, voire inexistant, tout comme les prises réseaux. Un wifi sécurisé est disponible en tout temps. Les emplacements sont d'environ 40 pi².

1.3 Cabane (extérieur)

L'emplacement est une cabane de bois, dont les dimensions intérieures sont de 90 pouces (largeur) par 65 pouces (profondeur). Elle comporte une façade de vente, qui s'ouvre par un auvent, un toit et une porte à l'arrière qui se sécurise avec un cadenas fourni par le LOCATAIRE. Chaque cabane a accès à une prise électrique de 15A. Un réseau Wifi sécurisé est disponible. La façade de vente comporte une tablette de vente seulement (82 po X 26 po). Le LOCATAIRE doit prévoir son mobilier et de l'éclairage pour l'intérieur de sa cabane, au besoin.

1.4 Étals (extérieur)

L'emplacement est constitué d'un plancher de ciment et d'un toit haut. Il mesure 144 pi². Pour sécuriser son emplacement, le LOCATAIRE doit fermer les toiles et utiliser ses propres cadenas pour les barrer ensemble. Des branchements électriques sont disponibles pour chaque emplacement, et un réseau Wifi sécurisé est disponible en tout temps.

1.5 Échoppes (intérieur)

L'emplacement de 200 pi² est de forme triangulaire, et comporte deux ouvertures où peuvent être installés, par exemple, des comptoirs de vente ou tout autre mobilier appartenant au LOCATAIRE. Un évier, une prise de téléphone, une prise réseau et des branchements électriques sont disponibles pour chaque emplacement.

1.6 Sites événementiels

Les emplacements sont de grandeurs variables, à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment. Les réservations font suite à une entente au préalable avec l'équipe de gestion du Grand Marché de Québec.